



Architecte : Diane Deboaisne

# La qualité architecturale comme outil de négociation

## Projet de stabulation pour jeunes veaux

Construire un nouveau bâtiment agricole pose la problématique des extensions agricoles à la périphérie des bourgs et de l'échelle des bâtiments de grand volume.

En témoigne le centre de tri de la SICAREV à Fontanes (commune de Chalais le Comtal 42) installé sur le site d'une ancienne ferme à cour fermée. L'établissement d'origine marque et qualifie l'entrée du village : regroupement des bâtiments en un ensemble cohérent distant de la route mais intégré à la silhouette du hameau.

L'augmentation du nombre de bêtes traitées par le centre en avait fait une Installation Classée Pour l'Environnement (I.C.P.E.) soumise à autorisation, les installations devant respecter les réglementations spécifiques et en particulier des marges de recul importantes par rapport aux habitations les plus proches. La déclaration d'I.C.P.E. a été déposée et instruite en parallèle avec le permis de construire de la stabulation. Le soin apporté à l'insertion paysagère et à l'architecture du bâtiment a pesé lors des négociations avec la mairie.

La stabulation est implantée au plus près de la ferme d'origine, ainsi le centre conserve une image compacte. Le bâtiment neuf s'articule avec les bâtiments anciens aux proportions allongées ; de plus grâce à la compacité du projet, les trajets des salariés du centre et les surfaces de manœuvre des poids lourds sont réduits. Une petite haie bocagère a été plantée en retournement de l'allée d'accès existante, le long de l'aire de manœuvres. A terme, depuis la route, elle masquera les manœuvres des bétailières. Par ailleurs, les quartiers d'habitation au sud de la parcelle sont

protégés de la propagation du bruit par les bâtiments anciens. Le bâtiment prévu pour de très jeunes veaux devait être assez bas et isolé. Pour gérer la question de l'échelle, il a été divisé en deux halls symétriques, contigus et bas afin de limiter la hauteur de la toiture et de conserver un éclairage naturel (par des plaques ondulées en polycarbonate alvéolaire).

Le projet élaboré par Diane DEBOAISNE, architecte, à partir du plan de fonctionnement du centre de tri, se compose selon un plan rectangulaire de 26 x 50 m intérieurs, construit selon une trame régulière de 5 m. Un quai couvert, de 3 m de profondeur, occupe toute la largeur du pignon sud. Le plan est symétrique de part et d'autre de son axe longitudinal. Cette rationalité est exploitée par l'architecte qui affirme la structure sur les longs pans. Les jambes de force renversées sont apparentes et portent un débord de toit important qui protège le bardage de douglas de l'ensoleillement et des pluies.

Ce bâtiment démontre, malgré des contraintes techniques et budgétaires fortes, qu'il est possible de proposer et de convaincre un maître d'ouvrage de l'intérêt d'une architecture soignée. La qualité est un argument de plus pour les démarches administratives, la réflexion sur la juste implantation du bâtiment induit des qualités d'usage et d'insertion.